



## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LBP INDEX EURO 100 JUIN 2021

FR0011417997

**Fonds Commun de Placement (FCP) - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français**  
**Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT**  
**du groupe LA BANQUE POSTALE**

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – CAPITAL GARANTI A L'ECHEANCE

Le FCP est un fonds à capital garanti qui relève de la classification "Fonds à formule".

L'objectif de gestion est de garantir aux porteurs **ayant souscrit avant le 31 mai 2013 et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 4 juin 2021** (la Date d'Echéance), une valeur liquidative égale à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- o la valeur liquidative de référence,
- o la valeur liquidative de référence majorée de 50% de la Performance de l'Indice Euro Stoxx 50.

La Performance de l'Indice correspond au cours de clôture de l'indice relevé à la date de constatation finale le 25 mai 2021 par rapport à son niveau initial.

L'Euro Stoxx 50 (ticker bloomberg SX5E) est un indice regroupant 50 capitalisations de la zone Euro sélectionnées selon des critères de capitalisation et de poids sectoriel. Il est calculé dividendes non réinvestis.

Le porteur, pour bénéficier de la garantie de capital (hors commission de souscription ou frais sur versement), devra conserver ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 04 juin 2021.

Si le porteur revend ses parts avant la Date d'Echéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

La valeur liquidative de référence est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 2 avril 2013 (inclus) et le 31 mai 2013 (inclus).

Le niveau initial de l'indice Euro Stoxx 50 est égal au cours de clôture de l'Indice relevé à la date de constatation initiale, le 4 juin 2013.

La stratégie d'investissement proposée au souscripteur repose sur l'hypothèse d'une hausse de l'indice EuroStoxx50 par rapport à son niveau initial à horizon 8 ans.

Les avantages et inconvénients de la formule sont les suivants :

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"><li>■ Le porteur ayant souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, est assuré de récupérer son investissement initial (hors commission de souscription ou frais sur versement) à la Date d'Echéance.</li><li>■ La performance du FCP repose sur une constatation finale du niveau de l'indice. Ainsi, dans le cas où le niveau de l'indice connaîtrait une baisse en cours de la période d'investissement suivie d'une hausse sur la fin de la période d'investissement, le porteur du FCP ne subit pas la baisse du niveau de l'indice en cours de cette période.</li><li>■ La performance du fonds est directement indexée (à hauteur de 50% sur la performance de l'indice, il n'y a pas de limite à la performance du fonds.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>■ Le porteur ne bénéficiera de la formule qu'à la condition d'avoir souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance.</li><li>■ Le porteur ne profite pas des dividendes attachés aux actions qui composent l'Indice.</li><li>■ L'indexation à la performance de l'indice est de 50%, le client ne bénéficiera pas de l'intégralité de l'éventuelle hausse de l'indice.</li><li>■ La performance du FCP repose sur une constatation finale du niveau de l'indice. Ainsi, dans le cas où le niveau de l'indice connaîtrait une hausse en cours de la période d'investissement suivie d'une baisse sur la fin de la période d'investissement, le porteur du FCP ne bénéficierait pas de la hausse de cet indice en cours de vie.</li></ul>

Après la date de fin de la période de commercialisation, de nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées (hors exceptions précisées dans le prospectus).

Pendant la période de commercialisation du 2 avril 2013 au 31 mai 2013, le FCP sera pour l'essentiel investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement à vocation générale monétaire standard ou court terme, y compris ceux gérés par La Banque Postale Asset Management ou les entités du même groupe. Le FCP pourra être investi dans la limite de 50% de son actif net dans chacun de ces titres financiers,

A l'issue de la période de commercialisation, la Valeur Liquidative du FCP pourra varier en fonction des conditions des marchés financiers sans que cette variation ne remette en cause l'application de la garantie ou de la formule aux échéances prévues. Le FCP sera investi en instruments financiers lui permettant de délivrer la formule à la Date d'Echéance.

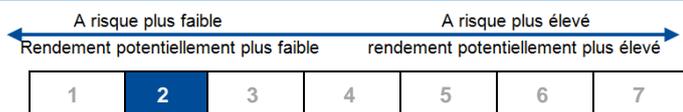
A l'échéance de la formule, l'actif net du FCP sera investi selon une gestion prudente dans l'attente de la fusion du FCP au sein de la part R (code ISIN : FR0010671420) du FCP LBPAM 3 MOIS, fusion devant intervenir dans les plus brefs délais (et en tout état de cause dans un délai n'excédant pas 6 mois). Cette gestion prudente induit les risques de perte en capital, de crédit et de taux.

La durée de placement recommandée est de 8 ans.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS BANK. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le niveau de risque passé ne préjuge pas du niveau de risque futur

La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque" ;

Le niveau de risque de 2 déterminé pour ce FCP est fonction de la volatilité historique de l'indice et reflète le niveau de fluctuations que pourra subir le FCP à l'issue de sa période de commercialisation ;

**Le porteur ne bénéficie de la garantie du capital (hors commission de souscription ou frais sur versement) qu'à la condition d'avoir souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, et d'avoir conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance. Si le porteur revend ses parts avant la Date d'Echéance, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Le rachat avant l'échéance implique un niveau de risque plus important.**

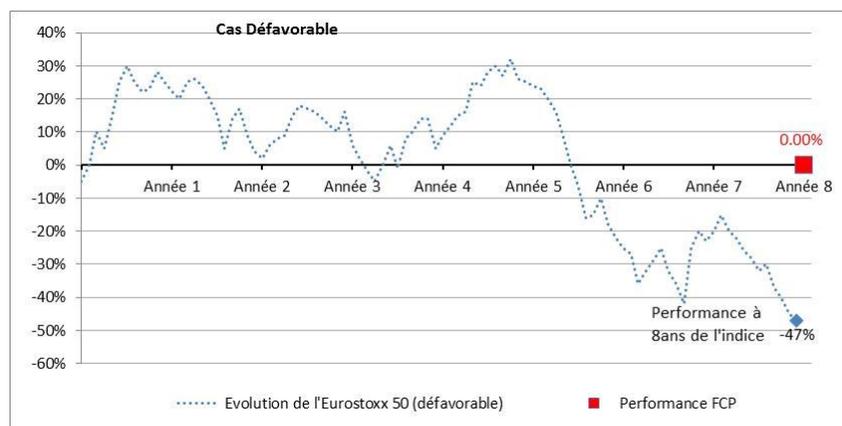
Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de contrepartie lié aux swaps et opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres contractés par le FCP. Le FCP est donc exposé au risque que les contreparties ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments.

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule. Ils ne préjugent pas des performances futures du FCP et ne présentent pas une probabilité de survenance identique.

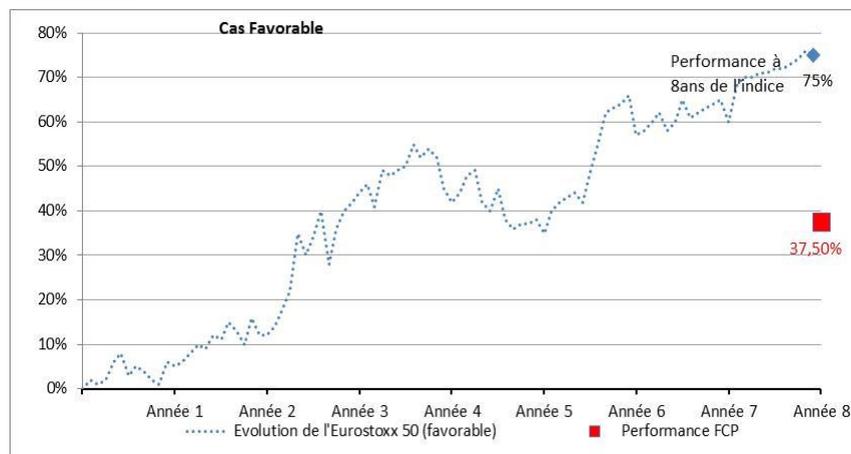
### Cas défavorable



Le niveau de l'indice évolue de façon irrégulière sur la période, alternant des niveaux en hausse par rapport au niveau de constatation initial, et des niveaux en baisse par rapport à ce même niveau initial. A 8 ans, le niveau de l'indice a chuté pratiquement de moitié par rapport à son niveau initial, de -47%. La performance du FCP (en application du mécanisme de garantie) est donc égale à 0%, soit un TRA nul. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 avril 2021 qui offre un TRA de 1,859 % au 10 janvier 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 4 juin 2021, d'une valeur liquidative égale à la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement). Le porteur récupère donc l'intégralité de son capital investi au départ, soit un TRA de 0%.

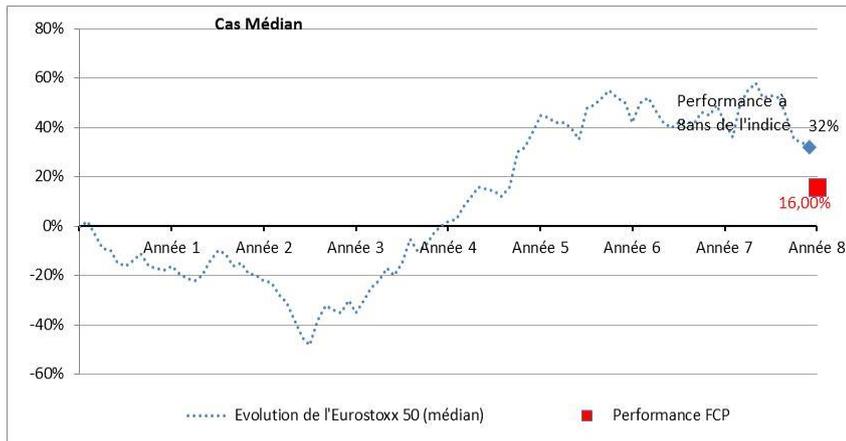
### Cas favorable



A l'échéance de la formule, le niveau de l'indice a atteint son plus haut niveau de performance, calculé par rapport à son niveau lors de la création du FCP (+75%). Compte tenu des modalités de calcul de la formule qui tient uniquement compte de la performance de l'indice relevée à l'échéance, la constatation s'effectue donc au meilleur moment pour le porteur de part. Elle permet au porteur de bénéficier à l'échéance de 50% de ce meilleur pic de performance, soit une performance finale du FCP égale à 37,50%, soit un TRA de 4,05%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 avril 2021 qui offre un TRA de 1,859% au 10 janvier 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 4 juin 2021, d'une valeur liquidative égale à 137,50% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement).

## Cas médian



Le niveau de l'indice évolue de façon erratique sur la période de vie du FCP, alternant des périodes de hausse avec des périodes de baisse. Malgré un niveau maximal de 58% atteint en début de la huitième année, son cours redescend à partir du milieu de l'année pour terminer sur une hausse de 32% par rapport à son niveau initial. Or seule la performance finale est prise en compte dans la formule, et non les niveaux intermédiaires. Le porteur bénéficiaire, en application de la formule, de 50% de la hausse finale de l'indice, la performance du FCP est donc égale à 16%, soit un TRA de 1,87%. A comparer au niveau de l'obligation assimilable au trésor d'échéance 25 avril 2021 qui offre un TRA de 1,859% au 10 janvier 2013.

Ainsi, à la condition d'avoir souscrit avant le 31 mai 2013, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 4 juin 2021, d'une valeur liquidative égale à 116% de la valeur liquidative de référence (hors commissions de souscription ou frais sur versement).

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Du 28 mars 2013 après 12h15 au 31 mai 2013 avant 12h15 : 2 % maximum.
Frais de sortie	■ Du 28 mars 2013 après 12h15 au 31 mai 2013 avant 12h15 : néant. ■ Du 31 mai 2013 après 12h15 au 3 juin 2021 avant 12h15 : 4 % maximum. ■ compter du 3 juin 2021 après 12h15 : néant.
Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de La Banque Postale, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,96% TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 30/06/2021 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS BANK.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte-rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Fiscalité** : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 août 2021.